

CONSIGNES DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT SUR LES SITES ET FILIALES VERALLIA

Annexe au contrat de transport



Accès aux sites

- S'arrêter obligatoirement au poste de gardes du site.
- Avoir un protocole de sécurité chargement/déchargement validé, **les papiers d'identité et la documentation en règle**
- Avoir un véhicule en bon état et conforme aux réglementations en vigueur, avec les systèmes de sécurité adéquats.
- **Porter obligatoirement les équipements de protection individuelle (EPI)**



Casque



Gilet rétro-réfléchissant



Gants de manutention



Chaussures de sécurité fermées
(les sabots de sécurité sont interdits)

Un chauffeur non équipé ne sera pas chargé/déchargé

Circulation et Stationnement des véhicules

- Respecter :
 - ✓ les plans d'accès,
 - ✓ la signalisation,
 - ✓ le sens de circulation,
 - ✓ les zones de chargement/déchargement

Nota : le Code de la Route s'applique sur les sites

- **Respecter la limitation de vitesse définie sur les sites**
- Abaisser la vitesse dans les zones de manœuvre ; rouler prudemment et lentement.
- Ne pas stationner :
 - ✓ sur les passages piétons,
 - ✓ devant les postes incendies,
 - ✓ devant les accès,
 - ✓ à moins de 1,5m des voies ferrées





- Emprunter les passages piétons pour se déplacer.
- En cas de croisement avec un cariste, **avoir un contact visuel avec le cariste et attendre sa validation** (signe de la main) **pour traverser.**
- Toute catégorie de véhicule est prioritaire sur les piétons

Bons comportements à adopter



- **Veiller à ce que les accompagnateurs du chauffeur restent dans la cabine.**
- Ne pas conduire ou manipuler tout engin / matériel / machine appartenant à Verallia.
- Ne pas fumer, sauf aux points fumeurs identifiés.

Gestion des COACTIVITÉS

- Plusieurs personnes peuvent travailler en même temps dans une zone de chargement / déchargement :
 - **Caristes postés** (*mise en stock*),
 - **Caristes expéditions** (*mouvements de palettes, chargement / déchargement de camions, transfert d'emballages ...*),
 - **Transporteurs** (*circulation, ouverture / fermeture des remorques, attache des charges ...*),
 - **Entreprises extérieures** (*nettoyage, ...*),
 - **Piétons.**
- **S'assurer que la zone est parfaitement dégagée pour manœuvrer**, sans mettre en danger une/des personne(s) intervenant dans la zone.
- **Allumer les feux de détresse uniquement pendant le chargement pour signaler la présence du cariste.**



Pendant le Chargement / Déchargement

→ règles générales

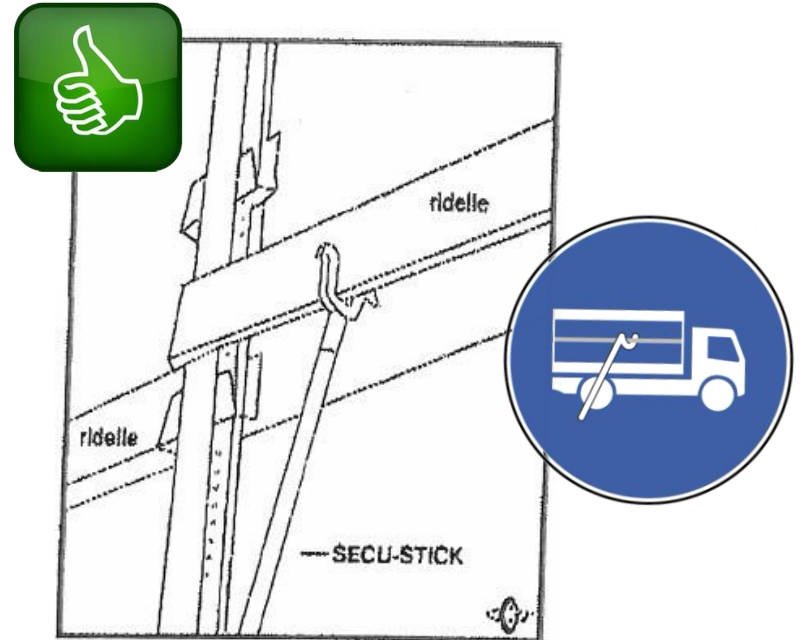
- Se positionner dans les zones de chargement/déchargement.
- Allumer les feux de détresse.
- Arrêter le moteur si le fonctionnement n'est pas nécessaire, serrer le frein de parc, vérifier la stabilité du véhicule et le caler si nécessaire.
- **Accéder au plateau/à la remorque** avec du matériel adapté pour **ne pas faire d'acrobaties**.
- Ne pas rester dans les allées de circulation et les passages pour les engins
- **Ne pas se mettre sous les charges, face aux charges ou dans les zones à risque.**
- Ne pas pénétrer dans les ateliers.



Pendant le Chargement / Déchargement

→ ouverture et fermeture des bâches

- Ouvrir ou fermer les bâches ou portes avec le moteur arrêté.
- Coincer les bâches ouvertes et pliées, pour ne pas heurter un piéton.
- Manipuler les ridelles depuis le sol avec une perche télescopique que le chauffeur doit avoir à disposition dans son camion.



Pendant le Chargement / Déchargement

→ zone de sécurité du chauffeur

- Lorsqu'une zone chauffeur (ex: carré jaune) est matérialisée au sol, **le chauffeur doit rester sur cette zone pendant le chargement / déchargement**



Pendant le Chargement / Déchargement

→ zone de sécurité du chauffeur

- **Le chauffeur doit rester en permanence à plus de 5 mètres du chariot** pour toujours rester dans le champ de vision du cariste.
- Ne jamais se tenir face à la charge.



Le chauffeur est face à la charge hors du champ de vision du cariste



Le chauffeur est à côté de la cabine (« zone chauffeur »), à plus de 5m du cariste, et est dans son champ de vision.

Pendant le Chargement / Déchargement

→ sécurité chauffeur - chariot

- Possibilité d'ouvrir un côté pendant que le cariste charge le côté opposé, **mais attention aux risques de coactivité**

Le cariste charge le côté gauche



Le chauffeur prépare le côté opposé

Pendant le Chargement / Déchargement

→ consignes spécifiques caristes

- Le cariste lève la charge en hauteur pour se dégager la vue avant d'avancer pour la déposer dans la remorque.
- Le cariste ne manœuvre que s'il est sûr de réaliser l'opération dans sa zone de travail parfaitement libérée, sans mettre quiconque en danger.



Le cariste charge le camion par l'avant sans visibilité

Les palettes sont trop basses



Champ de vision dégagé

Le cariste charge le camion par l'avant avec un champ de vision correct.

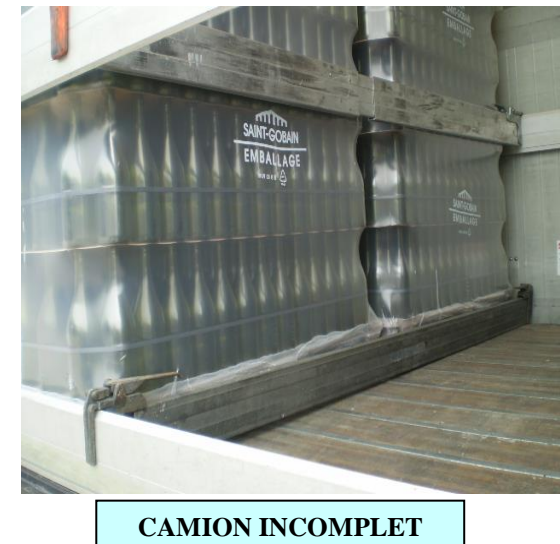
Chargement à quai ou rampe



- **Avant le chargement, le cariste s'assure que le chauffeur du camion :**
 - ✓ a calé les roues de la remorque
 - ✓ a ajusté le niveau entre la remorque et le quai/rampe.
- Pendant toute la durée du chargement, **le chauffeur doit rester dans la zone délimitée et/ou remettre ses clés de contact au cariste.**

Après le Chargement

- Sangler obligatoirement les palettes comme suit



- Equipements obligatoires :
 - 2 cornières de 1,5m minimum
 - 1 sangle
- Contrôler la répartition des charges et le poids total autorisé.



Surveillance mutuelle



- Pour un chargement /
déchargement en toute sécurité,
**le cariste et le chauffeur doivent
se surveiller mutuellement.**



Surveillance mutuelle



**Non respect des
consignes sécurité
=
Arrêt immédiat des
opérations
par les caristes
et/ou personnel Verallia**

ENGAGEMENT DU TRANSPORTEUR

(partie à renvoyer signé)

J'atteste **avoir pris connaissance de ces consignes** de chargement/déchargement et je m'engage à les communiquer auprès de mes chauffeurs et à la faire appliquer.

NOM du transporteur : _____

NOM du responsable : _____

Date : _____

Signature

